

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 7 AVRIL 2014

- n° 12 interne de Mme Lise-Marie Graden (PS) et de 35 cosignataires demandant la modification du règlement du Conseil général en son article 36 alinéa 1

Mme Lise-Marie Graden (PS) résume la proposition ci-après:

"Par cette proposition interne, je souhaite que le règlement du Conseil général soit modifié par le Conseil général afin d'augmenter le nombre de séances du Conseil général. Cette proposition doit être examinée par le Bureau qui émettra un préavis à l'attention du plénum avant décision.

Cette demande fait suite aux constats suivants:

- *de nombreuses séances du Conseil général se terminent tard, voire très tard (cf. liste en fin de proposition);*
- *plusieurs membres du Conseil général quittent les séances avant leur fin, celles-ci se terminant parfois à la limite du quorum;*
- *des Conseillers généraux renoncent à poser des questions dans les 'Divers' (exemple récent: 'M. Laurent Dietrich (DC/VL) retire, vu l'heure tardive, la question qu'il souhaitait poser et la réserve pour une séance ultérieure'. (Applaudissements dans la salle);*
- *rappelons que c'est un engagement citoyen qui suit, pour la plupart des Conseillers, une journée pleine de travail et en précède une autre;*
- *plusieurs séances ont été annulées au motif que le Conseil communal n'avait pas de message à soumettre au Conseil général.*

On ne peut que constater et redire que la législation cantonale n'est pas très généreuse s'agissant des compétences données aux Conseils généraux; ces Conseils sont en effet dotés des seules compétences des assemblées communales du reste du canton, quand bien même les communes qu'ils représentent sont habitées par plusieurs milliers de fois plus d'habitants, voire dizaines de milliers. Aussi, il est clair que les questions au Conseil communal sont un moment privilégié pour la vie politique de notre Ville et de ses représentants. Malgré les allures anodines de ces questions, c'est bien à ce moment aussi, en plus des postulats et propositions, que les conseillers généraux peuvent s'impliquer dans la politique de leur ville et y faire valoir les intérêts des habitants qui les ont élus.

Par conséquent, j'estime essentiel que ces points de l'ordre du jour puissent être menés sereinement jusqu'à sa fin, sans précipitation due à l'heure tardive et à l'appel de Morphée. Les ordres du jour trop chargés poussent à bâcler les discussions; les séances trop longues poussent aux départs précipités et incitent les Conseillers à renoncer à poser leurs questions. Ou de façon plus pratique, mais pas plus acceptable, certains Conseillers doivent quitter la salle faute de ne plus avoir de bus pour rentrer!

La solution est simple, augmenter le nombre de séances afin d'alléger les ordres du jour et de permettre aux séances de se terminer plus rapidement.

Le texte de l'article 36 du règlement du Conseil général est le suivant:

¹ A l'exception des mois de juillet et d'août, le Conseil général siège en principe en séance ordinaire une fois par mois. (...)

² Le calendrier annuel des séances est arrêté par le Bureau d'entente avec le Conseil communal. (...)

De plus, contrairement à la croyance persistante, rien ne précise qu'une séance du Conseil général ne peut être convoquée que si le Conseil communal a un message à présenter.

Force est donc de constater que la réglementation actuelle permet déjà, voire prévoit, que le Conseil général siège tous les mois. L'expression 'en principe' permet cependant de tempérer cet agenda.

Par conséquent, je fais ici une proposition **interne** visant la modification du règlement du Conseil général comme suit:

Modification de la première phrase de l'alinéa 1 de l'art. 36:

'A l'exception des mois de juillet et d'août, le Conseil général siège ~~en principe~~ en séance ordinaire au moins une fois par mois.'

Séances 2013-2014

7.	07.04.2014	
6.	24.02.2014	00h03
	17.12.2013	23h22
5.	16.12.2013	22h45
4.	01.10.2013	22h02
3.	30.09.2013	23h15
2.	24.06.2013	21h28
	28.05.2013	21h15
1.	27.05.2013	22h55

Séances 2012-2013

7.	29.04.2013	23h05
6.	04.03.2013	23h20
5.	21.01.2013	23h10
	18.12.2012	23h15
4.	17.12.2012	23h00
3.	29.10.2012	23h11
2.	24.09.2012	23h10
1.	21.05.2012	23h10

Séances 2011-2012

9.	30.04.2012	23h10
8.	05.03.2012	23h20
	13.12.2011	21h00
7.	12.12.2011	22h35
6.	21.11.2011	22h50
5.	17.10.2011	23h10
4.	26.09.2011	22h58
3.	27.06.2011	22h35
2.	30.05.2011	23h20
1.	09.05.2011	23h55"